

## AVENANT N°2 AU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE VALENCE D'AGEN

Bail de location de la caserne de gendarmerie de : Valence d'Agén (TARN ET GARONNE)
CHORUS n° : 148 489
Code unité immobilière : 820.0.419
Adresse : place de Peydegleyzes – 82 400 VALENCE D'AGEN
Unité bénéficiaire : Brigade de Proximité
Terrain : Section AL n°936 pour 7 176 m <sup>2</sup>
Bailleur : Le Département de Tarn et Garonne
Composition des immeubles : 15 logements, locaux de service et techniques
Durée du bail : NEUF (9) ans / point de départ de la location : 1 <sup>er</sup> février 2017
Montant du loyer annuel : 143 700,09 € HT et HC non soumis à TVA Montant du loyer révisé à compter du 1 <sup>er</sup> février 2020 : 144 336,84 € HC et HT non soumis à TVA <b>Montant du loyer révisé à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 : 149 158 € HC et HT non soumis à TVA</b>

Entre les soussignés :

1° **Le Département de Tarn et Garonne du Tarn-et-Garonne**, sis 100 Boulevard Hubert Gouze, BP 783, 82 013 Montauban cedex, représenté par son Président, agissant au nom et pour le compte du département en vertu d'une délibération de la commission permanente du

Partie ci-après dénommée « **LE BAILLEUR** », d'une part ;

2° **L'ÉTAT** représenté par **Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques de Tarn-et-Garonne**, dont les bureaux sont situés 5-7 allées de Mortarieu 82 037 MONTAUBAN, en exécution de l'article R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques et conformément à la délégation de signature qui lui a été consentie par Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne suivant arrêté n° 2023-04-11-00013 du 11 avril 2023,

- **assisté du Commandant du Groupement de Gendarmerie départementale de Tarn-et-Garonne**, représentant la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, dont les bureaux sont sis 75 ter, avenue Marceau Hamecher, BP 145, 82 001 Montauban Cedex.

Partie ci-après dénommée « **LE PRENEUR** », d'autre part ;

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### EXPOSE

Aux termes d'un bail en date du 29/08/2017 avec effet au 01/02/2017, l'État, Ministère de l'Intérieur, Direction de la Gendarmerie Nationale, a pris à bail, pour une période de neuf ans, un immeuble sis à VALENCE D'AGEN (TARN ET GARONNE), cadastré section AL n°936 appartenant au département du Tarn et Garonne.

Cette location a été consentie moyennant un loyer initial annuel de 143 700,09 €.

Le loyer a été stipulé révisable au terme de chaque période triennale en fonction de la valeur locative réelle des locaux sans toutefois pouvoir excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE intervenue pendant la période considérée.

La seconde période triennale arrivant à échéance au 31/01/2023, il convient de réviser le montant du loyer pour la troisième période.

Le présent avenant a pour objet de constater la révision du loyer à compter du 1/02/2023.

Par ailleurs, le présent avenant précise les conditions de récupération des charges par le bailleur.

Ceci exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

## CONVENTION

**Article 1** - À compter du 1/02/2023, le loyer annuel de la caserne de gendarmerie de Valence d'Agen est porté d'un montant de cent quarante-quatre mille trois cent trente-six euros et quatre-vingt-quatre centimes (144 336,84 €) à **cent quarante-neuf mille cent cinquante-huit euros (149 158.00 €)** net de taxe, hors charges, suivant avis du directeur départemental des finances publiques du département du Tarn en date du 31/01/2023.

**Article 2** - Les provisions de charges tout comme les charges locatives et individuelles seront payées en sus de ce loyer, sur des factures distinctes des avis d'échéance loyers et au vu des justificatifs fournis par le bailleur (apurement de charges avec relevé des dépenses détaillé pour la régularisation), dans le respect du cadre réglementaire.

**Article 3** - Toutes les autres clauses et conditions du bail du 29/08/2017 avec effet au 01/02/2017 qui ne sont pas contraires aux présentes restent et demeurent en vigueur

Pour toute information, le service des affaires immobilières peut être contacté via l'adresse mail : [sai.ggd82@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:sai.ggd82@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Le présent acte est établi en trois exemplaires dont un pour le Bailleur, un pour le service intéressé et un pour le Service Local du Domaine.

### DONT ACTE

Fait à MONTAUBAN, le

#### LE BAILLEUR

Le Département de Tarn-et-Garonne  
Représenté par son Président,

#### LE PRENEUR

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
du Tarn-et-Garonne ,

#### Le SERVICE UTILISATEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
GENDARMERIE NATIONALE

représenté par Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Tarn-et-Garonne,